



Communiqué de presse

Pour le respect des droits des Inspecteur·trices du travail !

Laura Pfeiffer, inspectrice du travail à Annecy, est poursuivie, depuis 2013, par l'entreprise TEFAL, pour avoir fait son travail : mettre en cause un accord non réglementaire sur le temps de travail. Elle a, par ailleurs, relayé des informations compromettantes pour l'entreprise, via un lanceur d'alerte également poursuivi.

Elle a subi de multiples pressions de l'entreprise et du patronat, d'une partie de sa hiérarchie en collusion avec ces derniers, fait reconnu par le Conseil National de l'Inspection du Travail.

Comme pour les médecins du travail poursuivis devant le Cnom (conseil national de l'ordre des médecins) sur demande du patronat, ce qui est attaqué, c'est l'indépendance de l'inspection du travail, le statut de lanceur d'alerte, le métier et son éthique, la liberté d'expression, et plus largement le libre exercice syndical.

Ces chasses aux sorcières s'inscrivent dans un contexte d'atteintes répétées à ces institutions précieuses pour le monde du travail, à leurs missions, entre autres par la régression des effectifs et des moyens.

Les plaidoiries lors de l'audience de la cour de cassation de ce 5 septembre ont mis en lumière ces enjeux.

Pour la FERC-CGT, l'inspection du travail ne saurait être aux ordres du patronat (« *informer et conseiller uniquement les employeurs* » -avocat de Tefal-). L'entreprise ne saurait être une zone de non droit.

Inspecteurs du travail, médecins du travail : leurs missions doivent être confortées, développées, sécurisées.

Attaquer ces métiers, c'est attaquer l'intérêt général, celui des travailleurs.ses et leurs droits.

C'est la raison de la présence de la FERC-CGT à cette audience. Au-delà de son soutien à Laura Pfeiffer et à l'ensemble de la profession, elle appelle à signifier et amplifier concrètement, dans les entreprises, ce soutien, à en faire un enjeu syndical de premier ordre.

Montreuil le 6 septembre 2018